

CONDITIONS DEMI-PENSION

L'association LA CAVALCADE DE KALEINDRA propose des demi-pensions sur ses rescapés aptes à être confiés à des personnes désireuses de découvrir la responsabilité d'avoir un équidé.

Nous mettons à dispositions les chevaux que nous connaissons et estimons fiables afin que vous puissiez vous en occuper en toute sécurité.

Nous proposons à l'adoption des chevaux fiables pour l'équitation d'extérieur, nous n'avons pas de manège. Nous disposons uniquement d'un espace de travail en herbe.

Il sera donc privilégié un goût pour l'équitation de pleine nature.

Sont disponibles en demi-pension/parrainage, nos chevaux montables, mais aussi nos poneys, nos retraités et nos handicapés.

Chacun mérite qu'on leur accorde de l'attention.

Les poneys ne sont pas réservés qu'aux enfants. *Nous souhaitons valoriser le cross-pony.*

Les retraités et les non-montables ont tout autant besoin d'être choyés.

Nous souhaitons avant tout, des personnes aspirant à établir patiemment un lien avec le cheval, prêtes à passer du temps à pied, plutôt que de vouloir rapidement mettre le pied à l'étrier...

(Quelque soit le cavalier, comptez minimum 1 mois avant la première mise en selle.)

Les petits niveaux sont acceptés.

(L'essentiel étant d'avoir déjà côtoyé les chevaux, afin d'avoir les bons réflexes à pied)

Les mineurs sont refusés pour raison logistique.

Le pensionnaire doit être autonome et digne de confiance.

Les premiers temps nous seront avec vous pour vous accompagner dans cette nouvelle relation puis, une fois la confiance instaurée, vous organiserez votre journée seule.

Notre proposition de parrainage n'a pas pour visée de permettre « des sorties entre copines », « faire de l'équitation à moindre coût », « montrer son cheval à ses proches » mais bien d'offrir une opportunité d'avoir un animal sous sa responsabilité pour des personnes désireuses d'approfondir les avantages de cette belle relation mais sans l'engagement d'être propriétaire.

La demi-pension est convenue pour que le pensionnaire établisse une relation avec son protégé.

Aussi, il ne sera pas toléré la présence de la famille et tiers proches ;

1 – Les frais demandés correspondent à une personne définie

2 – Si une tiers personne souhaite profiter du cheval, elle devra honorer un parrainage à son nom.

3 – Et surtout... l'assurance ne couvre que le pensionnaire utilisateur !

Nous comprenons que vous souhaitez partager ce plaisir avec les personnes que vous aimez, cependant cela peut vite devenir ingérable, au risque de perturber l'équilibre du lieu.

Nous ne sommes pas en centre équestre où pleins d'humains gravitent autour des chevaux (sécurisés en boxe), ici les chevaux sont au pré et un accident peut vite arriver.

De plus, nous souhaitons garder un environnement calme et serein.

Gardez à l'esprit que le cheval qui vous est confié peut être adopté à tout moment. Malgré l'attachement que l'on porte rapidement à ces animaux, sachez vous préparer à ces départs...

Dans cette situation, vous pourrez transférer votre DP sur un autre de nos rescapés disponible.

Nous ne remboursons pas au prorata des séances.

La marraine peut choisir son jour de visite, en accord avec la présence du représentant de l'association, impérativement. De ce fait il est conseillé d'avoir plusieurs jours de disponibles entre Lundi et Dimanche afin de planifier confortablement le jour de votre venue.

Pour la sécurité de tous, l'accès à l'association en l'absence d'un bénévole n'est pas autorisée.

Si pour quelconque raison le pensionnaire ne peut venir, le jour ne sera pas cumulable sur la semaine suivante.

Les chevaux sont au pré, nous n'avons pas de sellerie pour entreposer les affaires.

Nous prêtons le matériel au début, cependant, le pensionnaire devra ramener sa propre selle.

Chaque rescapé peut avoir 2 ou 3 pensionnaires. C'est-à-dire 4-5 jours d'activité par semaine.

Nos chevaux ont une confortable vie en extérieur et ne comptent pas sur un humain pour les sortir se défouler, ils n'ont pas besoin de « travailler », cependant ils aiment les ballades (en main aussi) qui apportent de la variété à leur quotidien, vos visites ont donc de l'importance dans leur existence.

En imaginant l'inverse (cheval au boxe) vous saisissez l'importance de votre engagement auprès d'eux.

(La pluie, la fleime, les vacances, ne sont donc pas des prétextes valables pour perturber notre planning)

Nos chevaux montables sont harnachés sans mors. Si cette méthode vous inquiète, il faudra soit prendre le temps de bien établir une relation à pied afin de prendre confiance, soit de ne pas signer avec nous. En effet, nous ne souhaitons pas mettre nos chevaux – assurément fiables – dans l'inconfort juste pour rassurer les cavaliers habitués aux méthodes conventionnelles.

Un cheval n'étant pas un doudou, nous n'acceptons pas que leur soient données des friandises. En effet, cela leur donne rapidement de mauvaises habitudes et réflexes négatifs, ainsi une main tendue deviendra le st-graal de la nourriture. Ils se permettront ensuite de fouiner dans les sacs, les retourner, quémander et mordre si on ne leur donne pas ce qu'ils veulent (et ce à quoi ils auraient été mal habitués). Un tel comportement nuira à la relation avec l'humain qui ne sera vu que comme un nourricier sans intérêt autre.

Derrière ce protocole solennel, nous vous assurons de bons moments avec l'équidé dont vous vous occuperez mais aussi au sein de l'association où nous organiserons des journées à thèmes (sorties, pic-nic, animations,...)

Tarif :

Quatre éléments sont à prendre en charge

- * Adhésion à l'association : 30 € /an
- * Demi-pension tap (2jours/semaine) : 50€/mois
- * * Demi-pension tap (1jours/semaine) : 30€/mois
- * Demi-pension montée (2jours/semaine) : 80€/mois
- * * Demi-pension montée (1jours/semaine) : 50€/mois
- * Licence : environ 35-40 €/an (facultatif ; uniquement pour cavalier)
- * RC : xxxx €/an -----> référez-vous auprès de votre assurance maison/voiture/banque

La marraine peut, à sa libre décision, aider financièrement aux frais courants (maréchal, vermifuge, vaccins, etc..)

La pensionnaire devra nous fournir une copie des documents + CNI + contrat en 2 exemplaires + attestation d'assurance + décharge de responsabilité.

Pour les versements en espèce, il est tenu un tableau des pensions sur un cahier, où les deux parties signeront le versement effectué afin de garder la clarté sur la transaction.

La pension sera à régler le premier jour de visite de chaque mois.

La cavalcade de Kaleindra – Contact direct présidente pour rdvs (Camille) : 07.61.19.43.86.

Localisation des pâtures : Coulommiers, Mouroux

Bénévolat :

Pour rappel, **le bénévolat est une action de don désintéressé selon les besoins de la personne ou de l'entité auprès de qui on s'investit et offre son temps.**

Il ne sera donc pas possible de vouloir troquer avec une balade montée par exemple (pour profiter des chevaux, il est possible de souscrire au parrainage)

L'aide dont à besoin l'association est financière et sur des adoptions réussies, les soins aux chevaux sont assurés par la fondatrice qui se dévoue quotidiennement.

* Occasionnellement l'association organise des chantiers d'aménagement des structures (abris, clotures, ...) où des bénévoles seront les bienvenus. Afin de passer, ensemble, une belle journée de partage, d'échange et de création commune.

* Dans le cadre d'animations autour de la médiation animale et sensibilisation à la sentience du vivant, des bénévoles investis à la cause seront appréciés pour diffuser le message.